



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : UN DERNIER TRIMESTRE 2023 EN BAISSSE

Le recul de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment aura été régulier tout au long de l'année 2023. Pour autant, la CAPEB se veut optimiste pour l'année à venir.

L'INSEE a donné le ton la semaine dernière en annonçant que l'inflation ralentissait, s'établissant en moyenne à 4,9 % en 2023 contre 5,2 % l'année précédente. Et le rythme de l'inflation devrait poursuivre cette tendance cette année, ce qui est de bon augure pour nos entreprises et leurs clients. Même la hausse des prix de l'énergie a été plus modérée au regard des niveaux fous enregistrés en 2022 (5,6 % vs 23,1 %).

Que sera 2024 ? nos hypothèses nous conduisent à envisager un résultat global de - 2 %, moins bien donc que sur l'ensemble de l'année 2023 (- 0,6 %) mais mieux que le maintien pendant 4 trimestres des résultats médiocres enregistrés au 4^e trimestre 2023 (- 1,5 %). On notera toutefois que l'artisanat du bâtiment tire mieux son épingle du jeu que l'ensemble du bâtiment qui termine l'année à - 2,5 %.

Certes, la construction neuve est en mauvaise posture (- 4,5 % au dernier trimestre 2023) et affecte par conséquent les corps de métiers qui se positionnent sur ces marchés, à l'instar des maçons (- 2,5 %).

L'activité dans l'entretien rénovation est, quant à elle, restée stable, grâce aux travaux d'amélioration de la performance énergétique qui affichent une croissance de +1,5 %. Encore une fois, nous considérons que la croissance de cette activité est bien trop faible au regard de ce qu'elle devrait être compte tenu des enjeux et des ambitions dans ce domaine !

-1,5%

L'activité des entreprises artisanales du bâtiment a continué son recul au dernier trimestre 2023.

Pour autant, bien des signaux permettent de rester optimistes pour les mois à venir.

Les carnets de commande sont, certes, en diminution par rapport à leurs niveaux des précédents trimestres, mais ils sont encore de 75 jours ce qui reste très positif. Et les besoins de nos concitoyens sont considérables. Les travaux de rénovation énergétique sont indispensables pour réduire les factures énergétiques ou pour permettre aux bailleurs de continuer à louer leurs biens immobiliers, et les aides de l'État sont massives même si les conditions pour y accéder sont à réviser. Les travaux d'accessibilité doivent également être multipliés car la population vieillit et les gens souhaitent continuer à vivre chez eux le plus longtemps possible. MaPrimeAdapt[®] devrait favoriser le déclenchement de nombreux travaux d'adaptation des logements.

En 2023, plus encore que les années précédentes, nous avons beaucoup œuvré pour

que les TPE, leur place dans notre économie et notre société soient mieux reconnues. Nous nous sommes employés à démontrer que nous étions un corps intermédiaire pro-actif et constructif, un acteur de dialogue et de solutions, au service de l'intérêt collectif, nos enjeux dépassant largement nos intérêts individuels. Une petite musique de fond commence à s'installer sur la scène institutionnelle pour admettre que la TPE est un pilier économique et un ciment sociétal.

Notre volonté est de poursuivre en ce sens pour qu'au-delà des paroles, les petites entreprises soient réellement considérées comme telles dans les actes. Nous continuerons, en particulier, à agir pour faire changer tous les dispositifs qui conduisent à les écarter des marchés sur lesquels elles sont pourtant leaders. Nous porterons encore nos propositions, fondées et pertinentes, pour que les petites entreprises puissent massivement continuer à répondre aux besoins des Français. Et notre voix portera d'autant plus que le nombre d'entreprises qui nous font confiance est plus grand chaque année : 6000 adhérents supplémentaires depuis 5 ans, permettent à la CAPEB de peser davantage dans le débat et dans les arbitrages des Pouvoirs publics !

Le Président confédéral a tenu une conférence de presse ce mercredi matin pour rappeler tous ces éléments. [Tous les détails ici.](#)

25 après-midi, 26 et 27 juin 2024
Palais 2 Atlantique - Bordeaux Lac



MÉTIERS

LES JPC DEVIENNENT LES RENCONTRES DES MÉTIERS DU BÂTIMENT by CAPEB

Les Journées Professionnelles de la Construction ont vécu. Place désormais aux Rencontres des Métiers du Bâtiment by CAPEB !

Ce changement incarne notre volonté de faire de ce rendez-vous un événement de référence qui nous permettra d'accompagner chaque artisan qui le souhaite afin d'appréhender au mieux les évolutions des métiers et des techniques mais également de la société car elles ont un impact sur nos entreprises.

Les Rencontres des Métiers du Bâtiment by CAPEB traduisent l'investissement de la CAPEB pour porter hauts les métiers et les artisans du bâtiment qui les exercent, en s'appuyant sur la force du collectif CAPEB.

Ces Rencontres placent les métiers du bâtiment au cœur de l'événement, à la hauteur de ce qu'ils représentent dans l'artisanat du bâtiment.

Les Rencontres des Métiers du Bâtiment by CAPEB se tiendront à Bordeaux au Palais 2 l'Atlantique les 25 après-midi (ateliers), 26 et 27 juin 2024. Nous vous y attendons nombreux !

Les modalités d'inscription seront bientôt précisées et vous pourrez suivre la préparation de ces Rencontres sur un site internet qui leur est entièrement dédié et qui est encore en cours de réalisation. Nous vous tiendrons informés de son ouverture prochaine.

Des supports de communication sont d'ores et déjà à votre disposition : logo, affiche, signature de mail, roll up. [En savoir plus sur ARTUR.](#)

GOVERNEMENT

→ LA COMPOSITION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT À CE JOUR

Le Gouvernement du nouveau Premier ministre Gabriel Attal comporte nombre de personnalités que la CAPEB connaît bien, à commencer par Bruno Le Maire, qui conserve le ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, et par Christophe Béchu, qui conserve le sien à la transition écologique et à la cohésion des territoires.

La CAPEB connaît plutôt bien également Mme Catherine Vautrin, nommée au ministère du travail élargi à la santé et à la solidarité et qui était jusqu'ici Présidente du Grand Reims et de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). C'est d'ailleurs à ce titre que nous l'avons invitée à participer au congrès de la CAPEB l'an dernier. Quant au nouveau Premier ministre, il connaît la

CAPEB qui l'a accueilli sur son stand aux WorldSkills de Lyon et avec lequel le Président Jean-Christophe Repon a pu échanger sur la nécessaire attractivité des métiers pour pérenniser le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment. Pour l'heure, ni le logement ni les TPE/PME ne disposent d'un portefeuille ministériel. À suivre donc.



© Fred Dugit

→ LES PRIORITÉS DU NOUVEAU PREMIER MINISTRE

Prenant ses fonctions lors de la passation de pouvoirs à Matignon, Gabriel Attal a affirmé que ses 3 priorités étaient le travail, la simplification et la jeunesse.

« D'abord, la priorité donnée au travail. Travailler doit toujours être mieux valorisé que ne pas travailler, alors que l'inflation continue à peser sur la vie des Français ; la simplification drastique de la vie de nos entreprises et de nos entrepreneurs ; enfin, l'action résolue que nous devons mener pour notre jeunesse dont le talent ne demande qu'à s'exprimer », a-t-il indiqué. Des priorités qui nous vont bien si tant est que ces mots



correspondent bien aux nôtres et que les actes suivent les paroles. S'agissant de simplifications, le Chef de l'État a promis « un travail massif de simplification pour tous les secteurs économiques, en particulier les artisans, les commerçants et le monde agricole » ajoutant qu'il souhaitait inverser la charge de la preuve « se dire que tout ce qui n'est pas explicitement interdit est autorisé ». À suivre donc.

RÉSEAU

LA REFONTE DE L'INTRANET ARTUR EST LANCÉE

Pour ceux qui ne le savent pas, ARTUR est l'intranet du Réseau CAPEB. Il constitue une boîte à outils où transite l'ensemble des informations que la CAPEB nationale met à la disposition de son Réseau. Ce centre de ressources est ouvert à vous tous, lecteurs de la Lettre.

Dans le cadre du plan de transformation CAP CAPEB, et plus particulièrement de la consultation qui a permis d'en fixer les orientations et les priorités, ARTUR a fait l'objet d'un grand nombre de commentaires qui ont conduit à en faire un chantier dédié.

En amont de l'ouverture de ce chantier #22, nous avons lancé un audit afin de faire un état des lieux des forces et des faiblesses de cet outil collectif, en vue de réformer ce qui doit l'être, l'objectif final étant qu'il puisse

répondre aux besoins et attentes du plus grand nombre d'entre vous. Pour ce faire, vous avez reçu **un premier questionnaire** - très court - pour cerner vos usages numériques et un second questionnaire vous sera adressé fin janvier pour recueillir vos attentes à l'égard d'ARTUR. Nous vous remercions vivement de prendre quelques minutes pour y répondre car chaque avis compte et est essentiel pour améliorer la circulation de l'information au sein de notre Réseau.



→ LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX SE SONT RÉUNIS CE 16 JANVIER EN PRÉSENTIEL À LA CONFÉDÉRATION

Les Secrétaires généraux du Réseau se sont réunis à la CAPEB Nationale ce mardi 16 janvier pour un tour d'horizon des principaux dossiers d'actualité et pour échanger sur ces différents points.

En l'occurrence, un état des lieux a été fait concernant la conjoncture et les perspectives d'activité des entreprises artisanales du bâtiment en 2024. Un point a également été fait sur le déploiement du programme OSCAR, les évolutions du dispositif CEE et les partenariats CAPEB pour favoriser leur collecte. Le plan stratégique de développement des marques Handibat et Silverbat a ensuite été détaillé puis les actualités sociales ont été présentées.

Il a bien évidemment été question de la pesée de la représentativité des organisations patronales, mais également de la suite des décisions de justice qui, en 2023, ont été dans le sens de nos revendications en faveur d'une prise en considération des TPE dans le dialogue social à la hauteur de ce qu'elles représentent. La prise en charge du risque canicule dans le cadre du régime intempéries a par ailleurs



été évoquée. Un point d'étape a ensuite été proposé aux Secrétaires généraux sur les travaux menés dans le cadre du plan de transformation CAP CAPEB puis un autre sur les évolutions récentes et à venir concernant les outils informatiques de la CAPEB (Isabat, E-Deal notamment).

Après la diffusion du calendrier des campagnes de prévention nationales et du programme



d'action de l'IRIS-ST pour l'année, un bilan des campagnes représentativité a été présenté. La rencontre a ensuite permis d'évoquer la refonte d'ARTUR qui s'ouvre par un audit du site, les actions syndicales en cours (MaPrimeRénov' et les Rencontres de la simplification) et la stratégie de communication pour 2024.

Enfin, un point a été fait sur la mise en œuvre de la REP et sur le programme d'Open innovation.



GOVERNEMENT

→ « MISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE » : UNE PLATEFORME POUR LES TPE ET PME

Peu avant la fin de l'année dernière, Christophe Béchu, Agnès Pannier-Runacher et Olivia Grégoire avaient annoncé l'ouverture d'une plateforme dédiée aux TPE et aux PME pour les aider à accélérer leur propre transition écologique.

L'objectif de la plateforme est d'augmenter le nombre d'entreprises qui s'engagent dans la transition écologique, en simplifiant et en rationalisant le parcours de l'entreprise dans l'accès aux aides et aux dispositifs d'accompagnement qui existent. Et ils sont nombreux, de l'évaluation de leur situation au passage à l'action concrète avec des outils de diagnostic, des subventions, des prêts, des appels à projets, etc.

La plateforme a vocation à y voir plus clair et à faire en sorte que le nombre d'entreprises qui ignorent l'existence de toutes ces aides soient

de moins en moins nombreuses. Elle permettra également de porter à leur connaissance des retours d'expériences d'utilisateurs.

Désormais, les TPE et PME disposent d'un parcours utilisateur complet et peuvent bénéficier d'un autodiagnostic, d'être orientée vers les aides, les dispositifs d'accompagnements et les contacts pertinents, et enfin, d'être informée sur les actions essentielles à engager dans une démarche de transition environnementale selon les résultats de l'autodiagnostic.

[Accédez à la plateforme en cliquant ici.](#)





CESE

Jean-Christophe Repon a présidé lundi soir le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales qui a précisé la déclaration faite en son nom sur le projet d'Avis relatif à l'élevage français. Cet Avis a été examiné mercredi en plénière avec la participation du Ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. Mardi, la Commission Travail et Emploi a procédé à l'audition de France Travail, du CEREQ et de France Stratégie en vue de nourrir le projet d'avis « Travail et emploi pour réussir la planification écologique ».

PRESSE

Le Président de la CAPEB recevra la presse ce mercredi matin pour dresser le bilan de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment en 2023, présenter les perspectives pour 2024 et développer les axes stratégiques d'action de la CAPEB. (Voir notre actualité).

Le soir même, il était sur le plateau d'Edwige Chevrillon sur BFM TV dans son émission « Good Evening Business » ([à réentendre ici : à partir de 37'12"](#)).



ARTISANAT DU BÂTIMENT : ACTIVITÉ DANS LE ROUGE

G. Attali ne demandera pas de vote de confiance après sa déclaration de politique générale (gouvernement) | CAC

Le Président Jean-Christophe Repon a par ailleurs donné une interview à Que Choisir. À noter que l'interview du Président pour Coénove sur la réforme de MaPrimeRénov' est [en ligne sur le site du partenaire](#).

De son côté, le vice-président en charge des questions économiques a répondu aux questions du Particulier Immo concernant le report de la publication de l'arrêté devant détailler les modalités d'application du taux réduit de TVA à 5,5 % aux travaux de rénovation énergétique des logements. Il a également donné une interview à l'Obs qui publie un article sur le "cas-tête de la rénovation énergétique" avec l'objectif de donner des conseils à ses lecteurs sur les travaux à prioriser pour réduire la facture énergétique d'un logement.

RENODAYS

Le Président Jean-Christophe Repon a rencontré les responsables de RX France, organisateurs des salons Batimat et Renodays ce jeudi. Il s'agissait de faire le bilan de la première édition du salon dédié à la rénovation énergétique qui s'est tenu en septembre dernier et auquel la CAPEB a participé au travers d'un stand et de l'animation de nombreuses conférences.

PARTENARIAT

Le Président de la CAPEB a été reçu jeudi par les responsables de Saint Gobain qui ont, notamment, suivi la CAPEB dans son action de lobbying en vue de réviser la réforme de MaPrimeRénov'. Il s'agissait de faire le point sur les suites à donner à la lettre ouverte au Premier ministre co-signée par St Gobain et par une trentaine d'autres acteurs du BTP. Jean-Christophe Repon participait par ailleurs aux vœux organisés par GRDF ce jeudi soir. Enfin, le Président confédéral devait échanger ce vendredi matin avec les représentants de Départements de France en vue d'une éventuelle convention de partenariat.

ÉCONOMIE

→ LE DPE : UN OUTIL DE RÉFÉRENCE MALGRÉ SES DÉFAUTS

Ce n'est pas le moindre des paradoxes : alors que le DPE devient la référence obligatoire et incontournable pour évaluer les qualités d'un bien immobilier en termes thermiques, cet outil a beaucoup de défauts, maintes fois dénoncés et qui, pourtant, demeurent.

Outre les déboires financiers qu'il impose aux propriétaires, acheteurs et vendeurs, le DPE est aussi une source d'exclusion massive. Sur la base de ce DPE, plus de 5 millions de logements seront impropres à la location à compter de 2028. 5 millions de biens qui sont pourtant absolument indispensables pour répondre aux importants besoins de la population.

Si encore cet outil était incontestable, s'il était fiable et donc réellement utile pour permettre d'améliorer l'efficacité énergétique des logements. Mais point du tout. Ce DPE établit ses résultats sur la base de la consommation d'énergie primaire

plutôt que de la consommation finale d'un logement. Il ne prend nullement en compte le confort de vie ni les émissions de CO₂. Comme l'ont démontré nombre d'études et de rapports (le dernier en date étant celui du Sénat sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique), il est totalement inadapté au bâti ancien construit avant 1948 ce qui met en cause

sérieusement son efficacité dans la rénovation énergétique des quartiers anciens. Il n'est pas non plus pertinent dans les petits logements ni pour ceux chauffés à l'électricité.

Bref, il est urgent de réformer l'algorithme de cet outil afin qu'il soit réellement efficace et que les professionnels puissent disposer d'un diagnostic fiable pour être certains d'engager les bons travaux.



LE NOMBRE DE PASSOIRES THERMIQUES AURAIT REÇULÉ EN 2023 PASSANT À 6,6 MILLIONS CONTRE 7,2 MILLIONS EN 2022 D'APRÈS L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

→ PLUS D'UN AN APRÈS SON INSTAURATION, LE COUP DE BOOST FIOUL EST ANNULÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT !

Pour le moins surprenant... alors que le coup de pouce chauffage fioul a été instauré il y a plus d'un an, le Conseil d'État vient d'annuler certaines dispositions de l'arrêté qui en était à l'origine.

Le Conseil d'État a considéré que le dispositif était de nature à conduire au remplacement de près de 150 000 chaudières au fioul sur sa période d'application, représentant 5 % du parc de chaudières existantes. Un tel remplacement permettrait d'éviter l'émission de près d'un million de tonnes de CO₂ par an ». Dans ces conditions, ces dispositions auraient dû « être regardées comme ayant une incidence directe

et significative sur l'environnement, au sens du Code de l'Environnement et par conséquent, leur adoption aurait dû être précédée d'une consultation du public. Le Conseil d'État considère que ce défaut de consultation fait que ces dispositions ont été adoptées de manière irrégulière ! Fort heureusement, dans son « extrême sagesse », le Conseil d'État n'a pas retenu la rétroactivité de sa décision pour

les opérations engagées avant le 4 janvier 2024. Au moins, les personnes qui auraient été éligibles à la délivrance de CEE sur le fondement de ce Coup de pouce ne sont pas exposées au rejet de leur demande de certificats, au retrait des certificats délivrés, ou encore à la réduction de leur volume du fait de cette décision pour le moins tardive !

